

Séance du jeudi 25 juillet 2024

Date de la convocation: 19/07/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juillet
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie
KONNERT par Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART

Absents:

ACCEPTATION D'UNE CREANCE ETEINTE - (D 2024 055)

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu du SGC d'Avallon une demande d'admission pour une créance éteinte.

Suite à la décision d'un jugement de clôture du Tribunal de commerce de Nevers d'effacer les dettes de la Sarl des Acacias antérieures au jugement du 24/04/2024, il est imposé à la commune de déclarer la créance d'un montant de 581,00€, éteinte et qu'elle ne peut plus être contestée.

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications du Maire,

- ACCEPTE la créance éteinte d'un montant de 581,00€ au nom de la Sarl des Acacias.
- AUTORISE le Maire à mandater cette somme au compte 6542.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER

Le Maire

Olivier MAGUET

